

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 12 décembre 2023** à 19 h 30 au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, Salle Richelieu.

---

ÉTAIENT PRÉSENT·E·S : Monsieur Alexandre Provost - président du CA  
Madame Marie Josée Gagnon-vice-présidente du CA  
Madame Danielle Beaumont  
Monsieur Yanick Cloutier  
Monsieur Marc-André Gauthier  
Monsieur Guy Lajoie  
Madame Sylvie Lamarche  
Madame Jade Lizotte (teams)  
Madame Tam Mach  
Madame Anne-Marie Noël  
Madame Sylvie Poirier  
Madame Jade Shanker

PERMANENCE : Madame Marie-Claude Huberdeau - directrice générale  
Monsieur Mario Champagne - directeur général adjoint et secrétaire général  
Madame Louise Beupré - directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle  
Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe

INVITÉ·E·S : Monsieur Alain Camarare - directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire  
Madame Katleen Loiselle - directrice du Service des ressources humaines  
Madame Elizabeth McDonough - directrice du Service des ressources matérielles  
Madame Chantal Noël - directrice du Service des ressources financières  
Monsieur Julien Seguin, directeur du Service des technologies de l'information  
Madame Taïga Waelput-Lavallée – directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes

ÉTAIT ABSENT·E·S : Madame Isabelle Aumont  
Madame Bianca Chamberland

---

## 1. Présence et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration*; la majorité des membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée.

Monsieur Alexandre Provost, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA et aux personnes du public.

## 2. Ordre du jour

### [Résolution 2023-12-12-CA-01](#)

Il est proposé par madame Sylvie Lamarche :

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Reporter les points ci-après :

- 2.1 Assermentation d'un (1) membre du conseil d'administration
- 2.2 Inscription au procès-verbal d'un (1) nouveau membre désigné au conseil d'administration
- 2.3 Dépôt de la déclaration et engagement de la nouvelle administratrice – *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (document joint)
- 2.4 Dépôt de la déclaration d'intérêts de la nouvelle administratrice - *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (document joint)
- 9.2.2 Processus d'appréciation du rendement de la directrice générale et nomination des membres au comité d'évaluation de la directrice générale (documents joints)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2.1. Assermentation d'un (1) membre du conseil d'administration

Ce point a été reporté à la prochaine séance.

### 2.2. Inscription au procès-verbal d'un (1) nouveau membre désigné au conseil d'administration

Ce point est reporté à la prochaine séance.

**2.3. Dépôt de la déclaration et engagement de la nouvelle administratrice – Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (document joint)**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

**2.4. Dépôt de la déclaration d'intérêts de la nouvelle administratrice - Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (document joint)**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

**3. Procès-verbal – CA du 24 octobre 2023 – Adoption et suivi (document joint)**

[Résolution 2023-12-12-CA-02](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 24 octobre 2023 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 24 octobre 2023 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. Correspondance**

- 4.1. De madame Carole Arav, sous-ministre au ministère de l'Éducation : Prise d'effet de notre *Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027*.
- 4.2. De madame Stéphanie Delisle-Goudreau, greffière adjointe à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : résolution CM-20231024-6.6 du Conseil municipal – Considérations johannaises relatives à la cession d'immeubles au Centre de services scolaire – Impacts multiples.
- 4.3. De monsieur Bernard Drainville, ministre de l'Éducation : confirmation d'une aide financière additionnelle de 1 122 952 \$ pour l'ajout de deux classes d'éducation préscolaire à l'école Saint-Eugène.

## **5. Période de questions du public**

Aucune question n'est adressée.

## **6. Parole aux élèves**

Aucune question n'est adressée.

### **6.1. Vitrites sur les écoles et les centres**

Aucune présentation faite dans le cadre de la présente séance.

## **7. Mot du président**

Monsieur Alexandre Provost, président, souhaite à chacun un joyeux temps des fêtes et de profiter de cette période pour passer de beaux moments avec nos enfants.

## **8. Mot de la directrice générale et reddition de comptes (document joint)**

Madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale, dépose le document consolidant les décisions prises par la directrice générale depuis la dernière séance du conseil d'administration.

### **8.1. Suivi de la planification stratégique 2023-24 (document joint)**

Madame Marie-Claude Huberdeau présente le tableau de suivi des projets soutenant les priorités du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et des priorités administratives.

### **8.2. Portrait de la réussite (document séance tenante)**

Madame Marie-Claude Huberdeau, madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe, madame Taïga Waelput-Lavallée, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes et monsieur André-Paul Bouchard, coordonnateur à la valorisation de la donnée, présentent le portrait de la réussite, lequel contient les résultats des élèves du primaire et de secondaire de juin 2023 et de la 1<sup>re</sup> étape selon les indicateurs de notre Plan d'engagement vers la réussite.

### **8.3. Rapports du protecteur régional de l'élève (documents joints)**

Monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général, dépose à titre informatif, les rapports reçus du protecteur régional de l'élève depuis la dernière séance du conseil d'administration.



## 9. Points de décision

### 9.1 Rapport annuel 2022-2023 (documents joints)

#### [Résolution 2023-12-12-CA-03](#)

Considérant que l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le centre de services scolaire prépare un rapport annuel conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l'article 457.6 afin de rendre compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte;

Considérant que la Direction générale a élaboré, en collaboration avec l'ensemble des directions de services, le rapport annuel 2022-2023;

Considérant la présentation du rapport annuel 2022-2023, réalisée dans le cadre de la présente séance publique du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

D'adopter le rapport annuel 2022-2023 du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tel que présenté et qui se trouvera sur le site Internet du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, dans les prochains jours.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 9.2 Rapport du comité des ressources humaines

Monsieur Yanick Cloutier, administrateur, rend compte des travaux effectués par les membres du comité des ressources humaines lors de la rencontre tenue le 7 novembre 2023.

Les discussions et les travaux ont porté sur la planification des travaux du comité pour l'année 2023-2024, les règles de régie interne du comité, le projet de *Politique visant à prévenir et contrer le harcèlement et la violence au travail et à promouvoir la civilité*, le choix de limite CNESST et la formation du comité d'évaluation du rendement de la directrice générale.

#### 9.2.1 Choix de limite CNESST (document joint)

##### [Résolution 2023-12-12-CA-04](#)

Considérant que le *Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation* prévoit que l'employeur assujéti au régime rétrospectif ou qui demande à l'être, pour une année de cotisation, doit faire parvenir à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) une attestation indiquant jusqu'à concurrence de quelle limite il choisit d'assumer le coût de chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenus dans son entreprise;

Considérant l'analyse du dossier du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières et la recommandation du comité des ressources humaines;



Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

Que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières approuve la recommandation soumise à l'effet d'opter pour un montant équivalant à 1,5 fois le maximum annuel assurable de l'année de cotisation 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.2.2 Processus d'appréciation du rendement de la directrice générale et nomination des membres au comité d'évaluation de la directrice générale (documents joints)**

Ce point est reporté en raison de l'adoption du projet de loi numéro 23, le 7 décembre 2023, et que nous sommes en attente de précisions à ce sujet.

**9.3 Politique pour la gestion intégrée des documents - adoption (documents joints)**

[Résolution 2023-12-12-CA-05](#)

Considérant que l'article 6 de la *Loi sur archives* prévoit que « *Les organismes publics visés aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe (dont les centres de services scolaires) adoptent une politique de gestion de leurs documents actifs et semi-actifs* »;

Considérant que cette politique vise à assurer la gestion documentaire efficace, efficiente et sécuritaire de tous les documents du CSSDHR, qu'ils soient analogiques ou numériques;

Considérant que cette politique s'inscrit dans la planification de la révision des écrits de gestion du CSSDHR présenté au CA au printemps 2023;

Considérant le projet de *Politique de gestion intégrée des documents* adopté par le CA, le 24 octobre 2023, aux termes de la résolution 2023-10-24-CA-06;

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

Il est proposé par monsieur Yanick Cloutier :

Que soit adopté la *Politique de gestion intégrée des documents* tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 9.4 Abrogation de certaines Politiques et d'un Règlement (document joint)

##### [Résolution 2023-12-12-CA-06](#)

Considérant la planification de la révision des écrits de gestion du CSSDHR présentée au CA au printemps 2023, à laquelle il était prévu d'abroger certaines politiques ainsi qu'un règlement;

Considérant qu'aux termes de la résolution 2023-10-24-CA-08, le CA a mandaté monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général afin de procéder aux consultations requises auprès des instances concernées pour abroger les politiques et le règlement ci-haut mentionnés;

Considérant les consultations tenues auprès des instances concernées;

Il est proposé par madame Sylvie Poirier :

D'abroger les politiques et le règlement ci-après mentionnés :

- *Politique d'appréciation du rendement du directeur général (AGP 01);*
- *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents (AGR 01 – 2010);*
- *Politique sur les normes et modalités d'évaluation des apprentissages des élèves en tenant compte de ce qui est prévu aux régimes pédagogiques et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre (EAP 01);*
- *Politique concernant les services de garde en milieu scolaire (EJP 03);*
- *Politique sur la suspension et l'expulsion des élèves (EJP 04);*
- *Politique déterminant les règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et celles pour le passage du premier au second cycle du secondaire (EJP 05);*
- *Politique de vacances (RHP 02);*
- *Politique de dotation (RHP 03);*
- *Politique relative au programme d'aide aux employés (RHP 04);*
- *Politique de reconnaissance et de sympathie (RHP 07);*
- *Politique de conservation des biens meubles et immeubles (RMP 06 ;*
- *Politique de gestion des services alimentaires (RMP 07).*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.5 Calendrier scolaire en formation générale des jeunes pour l'année scolaire 2024-2025 – dépôt pour consultation (documents joints)**

[Résolution 2023-12-12-CA-07](#)

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard du calendrier scolaire 2024-2025 en formation générale des jeunes;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gauthier :

Que le projet de calendrier scolaire 2024-2025 en formation générale des jeunes, tel que présenté soit soumis aux consultations requises auprès des instances concernées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.6 Calendriers scolaires en formation générale adultes et en formation professionnelle pour l'année scolaire 2024-2025 – dépôt pour consultation (documents joints)**

[Résolution 2023-12-12-CA-08a](#)

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard du calendrier scolaire 2024-2025 en formation professionnelle;

Il est proposé par madame Jade Shanker :

Que le projet de calendrier scolaire 2024-2025 en formation professionnelle, tel que présenté, soit soumis aux consultations requises auprès des instances concernées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

[Résolution 2023-12-12-CA-08b](#)

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard du calendrier scolaire 2024-2025 en formation générale aux adultes;

Il est proposé par madame Jade Shanker :

Que le projet de calendrier scolaire 2024-2025 en formation générale aux adultes, tel que présenté, soit soumis aux consultations requises auprès des instances concernées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9.7.1. Agrandissement de l'école Saint-Eugène (document joint)**

#### [Résolution 2023-12-12-CA-09](#)

Considérant que le ministère de l'Éducation a accordé une aide financière au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR), dans le cadre de la sous-mesure 50511 - ajout d'espace pour la formation générale;

Considérant l'appel d'offres public lancé pour l'agrandissement de l'école Saint-Eugène;

Considérant l'analyse des soumissions reçues par le Service des ressources matérielles;

Considérant la recommandation des professionnels au dossier;

Il est proposé par madame Tam Mach :

Que le conseil d'administration autorise la conclusion du contrat d'agrandissement de l'école Saint-Eugène avec le plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Construction G.C.P. Inc. au montant de 4 239 754,54 \$ (excluant les taxes).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9.7.2. Achat et installation de locaux modulaires à l'école Hamel (document joint)**

#### [Résolution 2023-12-12-CA-10](#)

Considérant que le ministère de l'Éducation a accordé une aide financière au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR), dans le cadre de la sous-mesure 50511 - ajout d'espace pour la formation générale – acquisition de modulaires;

Considérant l'appel d'offres public lancé pour l'acquisition et l'installation de locaux modulaires à l'école Hamel;

Considérant l'analyse des soumissions reçues par le Service des ressources matérielles;

Considérant la recommandation des professionnels au dossier;

Il est proposé par madame Sylvie Lamarche :

Que le conseil d'administration autorise la conclusion du contrat pour l'acquisition et l'installation de locaux modulaires à l'école Hamel au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Bâtitech Ltée., au montant de 1 498 490,00\$ (excluant les taxes).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9.7.3. Raccordement des locaux modulaires à l'école Hamel (document joint)**

#### [Résolution 2023-12-12-CA-11](#)

Considérant que le ministère de l'Éducation a accordé une aide financière au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR), dans le cadre de la sous-mesure 50511 - ajout d'espace pour la formation générale – acquisition de modulaires;

Considérant l'appel d'offres public lancé pour le raccordement des locaux modulaires à l'école Hamel;

Considérant l'analyse de la seule soumission reçue par le Service des ressources matérielles;

Considérant la recommandation des professionnels au dossier;

Considérant que l'article 39 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* prévoit que l'autorisation du dirigeant de l'organisme est requise avant la conclusion du contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public dans l'éventualité où un seul entrepreneur a présenté une soumission conforme;

Considérant que l'article 178 du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* du CSSDHR prévoit que la directrice générale a le pouvoir d'autoriser la conclusion d'un contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public, si un seul soumissionnaire a présenté une soumission conforme ou si un seul soumissionnaire a présenté une soumission acceptable;

Considérant que la directrice générale a autorisé la poursuite du processus d'octroi de contrat avec un seul soumissionnaire conforme;

Il est proposé par monsieur Guy Lajoie :

Que le conseil d'administration autorise la conclusion du contrat pour le raccordement des locaux modulaires à l'école Hamel au seul soumissionnaire conforme, soit la firme Construction JBE Inc., au montant de 2 189 495,00 \$ (excluant les taxes).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9.7.4. Achat et installation de locaux modulaires à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean) (document joint)**

#### [Résolution 2023-12-12-CA-12](#)

Considérant que le ministère de l'Éducation a accordé une aide financière au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR), dans le cadre de la sous-mesure 50511 - ajout d'espace pour la formation générale – acquisition de modulaires;

Considérant l'appel d'offres public lancé pour l'achat et l'installation de locaux modulaires l'école Notre-Dame-de-Lourde (secteur Saint-Jean);

Considérant l'analyse des soumissions reçues par le Service des ressources matérielles;

Considérant la recommandation des professionnels au dossier;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gauthier :

Que le conseil d'administration autorise la conclusion du contrat pour l'achat et l'installation de locaux modulaires l'école Notre-Dame-de-Lourde (secteur Saint-Jean) au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Gestion A. Santerre Inc., au montant de 1 801 675,13\$ (excluant les taxes).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.7.5. Raccordement des locaux modulaires à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean) (document joint)**

[Résolution 2023-12-12-CA-13](#)

Considérant que le ministère de l'Éducation a accordé une aide financière au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR), dans le cadre de la sous-mesure 50511 - ajout d'espace pour la formation générale – acquisition de modulaires;

Considérant l'appel d'offres public lancé pour le raccordement des locaux de modulaires à l'école Notre-Dame-de-Lourde (secteur Saint-Jean);

Considérant l'analyse des soumissions reçues par le Service des ressources matérielles;

Considérant la recommandation des professionnels au dossier;

Il est proposé par madame Sylvie Poirier :

Que le conseil d'administration autorise la conclusion du contrat pour le raccordement des locaux modulaires à l'école Notre-Dame-de-Lourde (secteur Saint-Jean) au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Construction J. Boulais Inc., au montant de 2 224 192,00 \$ (excluant les taxes).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.7.6. Réfection du plancher, du plafond, de l'éclairage et de l'auditorium – Polyvalente Marcel-Landry (document joint)**

[Résolution 2023-12-12-CA-14](#)

Considérant que le ministère de l'Éducation a accordé une aide financière au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR), dans le cadre de la sous-mesure 50621, pour le maintien des immeubles;

Considérant l'appel d'offre public pour la réfection du plancher, du plafond, de l'éclairage et de l'auditorium de la Polyvalente Marcel-Landry;

Considérant l'analyse des soumissions reçues par le Service des ressources matérielles;

Considérant la recommandation des professionnels au dossier;

Il est proposé par madame Jade Shanker :

Que le conseil d'administration autorise la conclusion du contrat de réfection du plancher, du plafond, de l'éclairage et de l'auditorium de la Polyvalente Marcel-Landry avec le plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Construction JBE Inc. au montant de 1 178 890,00 \$ (excluant les taxes).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.8. Projet de bail pour le programme électricité – Offensive construction (document joint)**

[Résolution 2023-12-12-CA-15](#)

Considérant que dans le cadre de l'opération « Offensive construction », le CSSDHR a reçu l'autorisation d'offrir deux programmes, soit un groupe pour le programme AEP Ferblanterie et deux groupes pour le programme DEP en Électricité;

Considérant que le ministère demande que l'enseignement des programmes débute à la fin du mois de janvier 2024;

Considérant que l'École professionnelle des Métiers (EPM) ne dispose pas des espaces nécessaires pour accueillir les nouveaux groupes de ces programmes;

Considérant que selon les études et plans de l'immeuble, l'EPM est déjà en déficit de 4099 mètres carrés pour l'ensemble de ses programmes offerts en formation professionnelle;

Considérant que le CSSDHR doit alors identifier d'autres espaces pour l'ajout des deux (2) groupes en électricité, et ainsi répondre à l'appel du ministère pour réduire le déficit de main-d'œuvre dans le secteur de la construction;

Considérant la demande pour un nouveau centre de formation professionnelle déposée au ministère de l'Éducation;



Considérant les recherches effectuées afin d'identifier des locaux pour offrir le programme dans le délai convenu;

Considérant que le Service des ressources matérielles a identifié des espaces pouvant répondre aux spécifications du programme en électricité, lesquels sont situés au 320, boul. Séminaire Nord, à Saint-Jean-sur-Richelieu;

Considérant que les espaces requis possèdent la superficie nécessaire;

Considérant que les coûts estimés de location sont de plus de 1 000 000 \$;

Considérant que l'article 163 du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* du CSSDHR prévoit qu'il appartient au CA de conclure un contrat de location de plus de 1 000 000 \$;

Considérant qu'une demande a été déposée au ministère pour une préautorisation de financement et que nous sommes toujours en attente;

Il est proposé par monsieur Guy Lajoie :

D'autoriser la directrice générale à négocier et à convenir des modalités du contrat de location avec les représentants du propriétaire, soit 9466-2343 QUÉBEC INC., ainsi qu'à signer ladite entente selon les termes et conditions convenus et qu'elle en rende compte au CA lors d'une prochaine séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.9. Déclaration de l'employeur au Barreau du Québec – Dispense au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle (document joint)**

[Résolution 2023-12-12-CA-16](#)

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR) a à son service exclusif Me Angéline Fournier, avocate;

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

De déclarer aux fins du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec*, que le CSSDHR se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Angéline Fournier, avocate dans l'exercice de ses fonctions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. Suivi de la structure administrative des cadres (document joint)**

Madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale, informe les membres du conseil d'administration, qu'en raison des besoins de l'organisation, le Service des affaires juridiques et des communications sera aboli afin de créer un Service des communications. Le nombre de postes cadres demeure donc le même.



## **11. Rapport du comité de vérification**

Ce point n'est pas traité lors de la présente séance.

## **12. Rapport du comité de gouvernance et éthique**

Monsieur Guy Lajoie, administrateur, fait état des sujets traités lors de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique ayant eu lieu le 28 novembre dernier.

Les discussions et les travaux ont porté sur les *Règles de régie interne des comités statutaires du conseil d'administration*, le retour de consultation de la *Politique de la gestion intégrée des documents* ainsi qu'à l'égard des politiques et règlement à abroger, le projet de *Politique de confidentialité*, l'évaluation du conseil d'administration et la formation en éthique pour les administrateurs.

## **13 Rapport du comité consultatif du transport**

Monsieur Marc-André Gauthier, administrateur, fait état des sujets traités lors de la rencontre du comité consultatif du transport ayant eu lieu le 30 novembre dernier.

Les discussions et les travaux ont porté sur le mandat du comité et les encadrements, l'organisation et planification du service du transport scolaire, le portrait de la rentrée 2023, le bilan financier 2022-2023 et prévision budgétaire 2023-2024, les priorités 2023-2024 et la campagne de sécurité en transport scolaire.

## **14 Rapport du comité PEVR du CA**

Monsieur Marc-André Gauthier, administrateur, fait état des sujets traités lors de la rencontre du comité PEVR du CA ayant eu lieu le 21 novembre dernier.

Les discussions et les travaux ont porté sur la planification annuelle des rencontres, les règles de régie interne du comité, la planification stratégique du CSSDHR et la démarche des projets éducatifs.

## **15 Rapport du comité situations d'urgence et communication**

Aucune rencontre du comité des communications et situations d'urgence n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 24 octobre 2023.

## **11. Varia**

Aucun point n'est ajouté.

**12. Levée de la séance**

[Résolution 2023-12-12-CA-17](#)

Il est proposé par madame Jade Lizotte :

Que la séance soit levée à 21 h 19.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. Huis Clos - Évaluation de la rencontre**

*Marie Josée Gagnon*

---

**Vice-présidente du CA**

*Mario Champagne*

---

**Secrétaire général**